



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 249 892 712 €
Siège social : 27, avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt
552 142 200 RCS Nanterre

Information Réglementée

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 MAI 2013 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires Modifications de l'ordre du jour publié au BALO du 12 avril 2013

Boulogne-Billancourt, le 3 mai 2013 - L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec se tiendra le jeudi 30 mai 2013 à 14 heures 30, au Palais Brongniart – 28, place de la Bourse – 75002 Paris.

Le Conseil de Surveillance réuni le 2 mai 2013 a décidé de modifier l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 par rapport à l'ordre du jour publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du lundi 12 avril 2013 (Bulletin n°44). Ces modifications comportent des ajustements de rédaction sur la 5^{ème} résolution, et deux nouveaux projets de résolutions (23^{ème} et 24^{ème} résolutions) de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ajoutées après la 22^{ème} résolution. Elles ont vocation à soumettre à l'approbation des actionnaires, sous trois résolutions distinctes, chacun des engagements réglementés visés à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce concernant M. Philippe Cruzet. Le texte des autres projets de résolutions (1^{ère} à 4^{ème} résolutions, 6^{ème} à 22^{ème} résolutions) est inchangé par rapport à celui publié dans le BALO du lundi 12 avril 2013 (Bulletin n°44).

L'avis de convocation comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions définitifs sera publié dans le BALO et les Petites Affiches du lundi 13 mai 2013. Ces publications incluront également le texte complet du rapport complémentaire du Directoire sur les modifications de l'ordre du jour, et le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société (www.vallourec.com – Rubriques Actionnaires individuels / Assemblées Générales¹) et tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents ;
- pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la délivrance d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

*

**

¹ <http://www.vallourec.com/fr/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales/>